



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 23 février 2023

Plan d'action pour la délivrance des titres d'identité et de voyage (carte nationale d'identité et passeport)

Le nombre de demande de titres d'identité au niveau national a fortement augmenté en 2022 (+65 % par rapport à 2021) pour atteindre 12,1 millions de titres. Il continuera à progresser en 2023 et dans les prochaines années.

L'évolution constatée dans le département de la Vienne connaît la même tendance (61 000 demandes en 2022, soit + 44 % par rapport à 2021).

Dans ce contexte d'une hausse durable et continue des demandes, la préfecture a réuni ce jeudi 23 février les communes équipées d'un dispositif de recueil permettant de déposer une demande de titre afin de présenter les mesures mises en places visant à réduire les délais de délivrance des titres d'identité dans le département.

Le déploiement de nouveaux dispositifs de recueil

En concertation avec l'association des maires de la Vienne, la carte d'implantation des dispositifs de recueil (DR) dans les communes du département a évolué, permettant ainsi de proposer davantage de rendez-vous et d'offrir un meilleur maillage territorial au bénéfice de l'utilisateur en cohérence avec le réseau territorial des France Services et des Petites villes de demain.

Jusqu'en 2022, le département de la Vienne était équipé de 20 DR implantés sur 15 communes. Actuellement, ce sont 27 dispositifs qui sont répartis dans 20 communes. Il est prochainement prévu le **déploiement de 8 dispositifs supplémentaires, ce qui portera le total à 35 DR répartis sur 28 communes d'ici fin mai 2023** :

- **communes où il est actuellement possible de prendre rendez-vous pour déposer sa demande** : Buxerolles, Châtellerault, Chauvigny, Civray, Dangé-Saint-Romain, Gençay, L'isle-Jourdain, Jaunay-Marigny, Lencloître, Loudun, Lusignan, Moncontour, Montmorillon, Neuville-du-Poitou, Pleumartin, Poitiers, Saint-Benoit, Saint-Martin-la-Pallu, Les Trois-Moutiers, Vouillé.
- **nouvelles communes où il sera possible de prendre rendez-vous pour déposer sa demande dans les prochaines semaines** : Bonneuil-Matours et Saint-Julien-L'Ars

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- **nouvelles communes où il sera possible de prendre rendez-vous pour déposer sa demande d'ici la fin du 1^{er} semestre 2023** : Fontaine-le-Comte, Mirebeau, Chasseneuil-du-Poitou, Vivonne, Mont-sur-Guesnes, Verrières.

Des outils pour l'usager permettant d'accompagner les communes dans la prise de rendez-vous

- **un moteur de recherche national de rendez-vous**, disponible sur le site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>, permet d'afficher les rendez-vous disponibles dans les communes raccordées, selon la localisation des usagers.
- **les usagers sont invités à réaliser des pré-demandes en ligne**, sur le site de l'ANTS ou sur celui des communes qui proposent ce service : la pré-demande en ligne est simple et rapide à renseigner, si besoin avec l'appui des espaces France services ; elle permet par ailleurs de diminuer de moitié la durée consacrée à un dépôt d'une demande en mairie et conditionne l'accès à certains créneaux de rendez-vous.
- dans une période qui reste tendue, il est conseillé d'**anticiper le plus en amont possible les demandes de titres d'identité**.

Les services de la préfecture et l'ensemble des communes du département de la Vienne équipées d'un dispositif de recueil sont mobilisés pour offrir à l'usager un service public de proximité et réduire les délais de délivrance de titres d'identité.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

86000 Poitiers